



Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité

021 966 99 99

Fax 021 966 99 97

frpp@prometerre.ch

www.prometerre.ch

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2016

FRPP

est une institution
sociale de

Prométerre

Association vaudoise
de promotion
des métiers
de la terre



Sommaire

Rétrospective de l'exercice 2016	3
Résultat de l'exercice	3
Perspectives	3
Rapport de l'organe de révision	5
Bilan	7
Compte d'exploitation	8
Annexe aux comptes	10



I Rétrospective de l'exercice 2016

Le résultat des placements de la Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (FRPP) de l'année 2016 s'établit à 2.15%. C'est mieux que l'an dernier, toutefois insuffisant pour faire face aux besoins de rendement de notre Fondation. Les réserves mathématiques de nos rentiers sont comptabilisées avec un taux technique de 3.0%, le rendement atteint cette année n'est donc pas suffisant pour rémunérer ces réserves. En conséquence le Conseil de Fondation a décidé de ne pas allouer de rétribution supplémentaire sur les comptes individuels d'épargne des assurés lors de l'exercice 2016.

Le niveau historiquement bas des rendements obligataires a pour conséquence une baisse du taux technique recommandé par la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La recommandation était de 2.75% pour 2016, elle baisse à 2.25% pour 2017.

Malgré cette recommandation, notre Fondation a décidé, en accord avec l'expert agréé, de maintenir le taux technique à 3.0%, en constituant toutefois une provision pour abaissement du taux technique à 2.50%. La constitution de cette provision représente un montant de CHF 6.26 mio, qui grève lourdement le résultat annuel.

Le nombre d'assurés actifs de notre Fondation demeure stable avec une légère tendance à la hausse, il s'établit à 5'879 au 31.12.2016, pour 5'663 une année auparavant.

Le total du bilan de la Fondation augmente de manière régulière, année après année. Ce dernier était de CHF 292.6 mio au 31.12.2016, il s'élevait à CHF 275.0 mio une année auparavant. La progression était du même ordre lors de l'exercice précédent.

Les provisions techniques ont augmenté de manière significative durant cet exercice : elles se montent désormais à CHF 16'759'192 au 31 décembre 2016, en comparaison avec les CHF 6'864'848 au 31 décembre 2015. Cette augmentation explique en grande partie le déficit de CHF 10'525'090.63 pour l'exercice 2016, déficit mis à charge de la réserve de fluctuation de valeurs, qui passe de CHF 23'326'470.52 au 31 décembre 2015 à CHF 12'801'379.89 au 31.12.2016. Le taux de couverture de la FRPP diminue en conséquence de 109.64% à 104.73%.

2 Résultat de l'exercice

L'exercice boucle avec une perte de **CHF 10'525'090.63**. L'entier de ce montant a été mis à charge de la réserve de fluctuation de valeurs.

3 Perspectives

Les objectifs de la FRPP sont fixés statutairement ; il s'agit de rendre un service optimal au monde agricole vaudois en particulier et romand en général.

Les employeurs et assurés sont encadrés et conseillés de manière professionnelle par une équipe de conseillers, très à l'aise dans le monde agricole et particulièrement compétente dans les branches des assurances de personne et de la prévoyance.

Le rôle de la FRPP consiste également à simplifier la tâche des agriculteurs dans leurs devoirs d'employeur. Dans cette perspective un système d'échange de données avec la Caisse de compensation AVS Agrivit sera activé le 1^{er} janvier 2018. Il évitera aux employeurs affiliés aux deux institutions de compléter un formulaire pour l'annonce des salaires de leurs employés à la FRPP.



Pour ce qui est de la propre prévoyance professionnelle des exploitants, nous disposons d'un excellent outil : la Prévoyance Professionnelle Facultative (PPF) des chefs d'exploitations et des membres de leurs familles. Il permet de bénéficier d'une couverture de prévoyance adaptée aux besoins et possibilités financières de chacun.

Nous mentionnerons pour terminer le projet Prévoyance 2020, qui fera l'objet d'une consultation populaire à l'automne. À l'instar des associations professionnelles agricoles et de nombreuses institutions de prévoyance, la FRPP recommande l'approbation de ce projet, qui permettrait à notre Fondation de poursuivre sa mission dans un environnement légal et économique sain, qui ne mette pas en péril les buts fixés par la Fondation, à savoir d'offrir une couverture en prévoyance professionnelle pour les salariés et indépendants issus du monde agricole.

Lausanne, le 22 juin 2017

Claude Bähler
Président du Conseil
de Fondation

Nils Gindrat
Directeur

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
**Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse,
survivants et invalidité**
Lausanne

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 22 juin 2017

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Fabio Romano
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

**Bilan**

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
ACTIFS		
Placements		
Liquidités	19'275'415.52	27'581'564.19
Prêts hypothécaires :	7'259'305.43	8'290'753.42
- Correction de valeur sur hypothèques	-1'763'230.75	-2'172'000.00
Titres	263'412'552.55	237'251'372.85
	288'184'042.75	270'951'690.46
Comptes de régularisation actif		
Administration fédérale des contributions	433'709.49	490'691.85
Intérêts courus sur titres	101'660.00	86'609.00
Débiteurs Primes	3'942'175.17	3'498'395.89
Correction de valeur débiteurs primes	-200'000.00	-200'000.00
Autres actifs transitoires	143'667.72	164'784.65
	4'421'212.38	4'040'481.39
Total de l'actif	292'605'255.13	274'992'171.85
PASSIFS		
Engagements		
Prestations de prévoyance à payer	4'134'010.06	5'771'587.49
Autres engagements	2'082'875.60	1'133'733.65
	6'216'885.66	6'905'321.14
Comptes de régularisation passif		
Passifs transitoires	324'780.64	393'343.47
Réserve de contributions de l'employeur	2'434'427.82	2'401'181.37
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	199'170'988.26	185'874'947.58
Capitaux de prévoyance des rentiers	54'897'600.48	49'226'059.39
Provisions techniques	16'759'192.38	6'864'848.38
	270'827'781.12	241'965'855.35
Réserve de fluctuation de valeurs	12'801'379.89	23'326'470.52
Fortune libre		
Situation en début de période		
Excédent de charges(-) / de produits de l'exercice	-	-
Total des passifs	292'605'255.13	274'992'171.85

**Compte d'exploitation**

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations, apports ordinaires et autres		
Cotisations des salariés	6'894'433.40	6'808'695.89
Cotisations des employeurs	6'894'433.38	6'808'695.88
Cotisations pour le plan facultatif	6'194'196.69	6'017'616.34
Prélèvement de la réserve de contribution de l'employeur	-515'753.55	-546'192.85
Pertes sur primes et prestations	-140.50	-33'361.86
Primes uniques et rachats	4'855'067.95	6'733'042.85
Apports à la réserve de contributions de l'employeur	521'955.00	366'698.66
Subsides du fonds de garantie	210'958.48	338'027.79
	25'055'150.85	26'493'222.70
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	5'373'697.33	4'215'569.95
Apports de libre passage à la suite de divorce	-	179'312.55
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL	163'000.00	759'200.00
	5'536'697.33	5'154'082.50
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	30'591'848.18	31'647'305.20
Prestations réglementaires		
Rente de vieillesse	-2'365'230.75	-2'115'915.80
Rentes de survivants	-434'975.30	-391'230.70
Rentes d'invalidité	-1'140'498.85	-759'396.90
Autres prestations réglementaires	-265'401.00	-217'947.15
Prestations en capital à la retraite	-3'212'354.79	-3'903'357.43
Prestation en capital au décès et à l'invalidité	-962'963.60	-693'931.55
	-8'381'424.29	-8'081'779.53
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7'343'096.85	-8'427'017.09
Versements en cas de divorce	-51'380.00	-304'833.30
Versements anticipés pour l'EPL	-302'168.19	-341'035.12
	-7'696'645.04	-9'072'885.51
Charges relatives aux prestations et versements anticipés	-16'078'069.33	-17'154'665.04
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Variation nette des capitaux de prévoyance des assurés actifs	-10'995'493.00	-7'521'505.94
Variation nette des capitaux de prévoyance rentiers	-5'620'026.78	-4'894'499.82
Variation nette des provisions techniques	-9'894'344.00	-6'017'341.33
Variation nette des provisions non techniques	-	-
Variation nette de la réserve de contribution de l'employeur	-6'201.45	179'494.19
Rémunération du capital épargne	-2'300'547.68	-2'970'694.07
Rémunération du capital épargne invalides	-51'514.31	-66'933.31
	-28'868'127.22	-21'291'480.28
Charges d'assurance		
Prime de réassurance : prime de risque	-67'895.00	-82'499.40
Prime de réassurance : prime de frais de gestion	-29'098.00	-38'647.60
Cotisations au fonds de garantie	-72'244.28	-136'380.27
	-169'237.28	-257'527.27
Résultat net de l'activité de prévoyance	-14'523'585.67	-7'056'367.41



	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Résultat des placements		
Produits des liquidités	96'055.31	55'196.79
Produits des placements	5'435'200.68	5'044'801.29
Intérêts débiteurs	-32.03	-40'765.66
Plus-value réalisée sur placements	1'201'060.51	102'736.08
Moins-value réalisée sur placements	-2'120'918.49	-525'848.81
Plus-value non-réalisée sur placements	7'158'751.50	5'434'594.10
Moins-value non-réalisée sur placements	-5'390'696.47	-5'757'920.91
Correction de valeur sur intérêts hypothécaires	-16'366.62	364'655.78
Correction de valeur sur prêts hypothécaires	408'769.25	-
Intérêts moratoires sur prestations de sortie	-33'910.55	-64'548.87
Frais d'administration des placements	-1'301'790.94	-1'463'928.15
	5'436'122.15	3'148'971.64
Variation des provisions non techniques		
Correction de valeur sur débiteurs primes		-200'000.00
	-	-200'000.00
Autres produits		
Produits de prestations fournies	863.20	1'240.25
Produits divers	12'771.68	19'801.28
	13'634.88	21'041.53
Autres frais		
Frais d'administration		
Charges du personnel	-724'064.14	-688'720.91
Autres charges d'administration	-439'182.53	-402'235.98
Frais rapports médicaux	-20'087.25	-12'093.75
Courtages	-177'397.95	-185'342.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance	-82'347.28	-41'331.60
Autorité de surveillance	-8'182.85	-11'903.30
	-1'451'262.00	-1'341'627.54
Excédent de charges (-) / de produits (+) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-10'525'090.63	-5'427'981.77
Attribution (-) / Prélèvement (+) à la réserve de fluctuation de valeurs	+10'525'090.63	+5'427'981.77
Excédent de charges (-) / de produits de l'exercice	-	-



Annexe aux comptes

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (ci-après FRPP) a été fondée par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (ci-après FRV).

Son siège est à Lausanne. Il s'agit d'une fondation commune, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par les articles 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La FRPP a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution en faveur des ouvriers et employés des métiers de la terre, ainsi que pour leurs ayants droit et leurs survivants. Elle les prémunit contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès. Notre Fondation offre également une prévoyance professionnelle facultative en faveur des membres de Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre), chefs d'exploitation des métiers de la terre, ainsi que les membres de leur famille travaillant sur l'exploitation.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La FRPP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Vaud sous le numéro VD 239. Elle est affiliée et cotise au fonds de garantie.

I.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	7 août 1984
Statuts	Entrés en vigueur au 28 juin 2012
Règlement de liquidation partielle	Approuvé par l'As-SO le 4 janvier 2012 Entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2005
Règlement de la prévoyance professionnelle obligatoire des travailleurs agricoles	Entré en vigueur au 1 ^{er} juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017
Règlement applicable aux plans enveloppants	Entré en vigueur au 1 ^{er} juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017
Règlement de la prévoyance professionnelle facultative des chefs d'exploitation et des membres de leur famille	Entré en vigueur au 1 ^{er} juillet 2014 Annexe entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017
Règlement des passifs de nature actuarielle	Entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016
Règlement de placement	Entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016



I.4 Organe suprême, gestion et droit de signature

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum trois fois par année.

Le Conseil de fondation est composé de 14 membres dont la composition au 31 décembre 2016 était la suivante :

Membres du Conseil de fondation	Monsieur Claude Baehler, VD	Président	SC
	Monsieur Claude Besson, VD		
Représentants des employeurs au 31.12.2016	Monsieur Fritz Glauser, FR		
	Monsieur Marc Jaquet, GE		
	Madame Lorella Pfirter, VD		
	Monsieur Luc Thomas, VD		SC
	Monsieur Laurent Zwygart, VD		
Membres du Conseil de fondation	Monsieur Marc Cauderay, VD	Sortant au 31.12.2016	
	Monsieur Marc-André Dutoit, VD	Sortant au 31.12.2016	
Représentants des assurés au 31.12.2016	Monsieur Marcial Luthy, VD	Sortant au 31.12.2016	
	Monsieur Denis Moret, VD	Sortant au 31.12.2016	
	Monsieur David Rojard, VD		
	Monsieur Nicolas Seiler, GE		
	Monsieur Philippe Vauthier, VD	Sortant au 31.12.2016	
Directeur	Monsieur Nils Gindrat	Secrétaire hors-conseil	SC

SC = signature collective à deux

M. Nils Gindrat, salarié de la Fondation, occupe le poste de Directeur. Il assure la gestion, l'administration et la promotion de la Fondation, avec 5 collaborateurs.

**1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

Expert agréé LPP	Monsieur Giovanni Zucchinetti, GiTeC Prévoyance SA, Lausanne
Organe de révision	BFB Fidam révision SA, Renens
Médecin-conseil	Dr. Charles Racine, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

1.6 Employeurs affiliés

Nombre d'employeurs affiliés	2016	2015	Variation
Nombre d'affiliés au 01.01	2'846	2'806	+1.43%
Nouvelles affiliations	115	71	+61.97%
Résiliations	-15	-31	-51.61%
Ajustements rétroactifs	-98	-	
Total au 31.12	2'848	2'846	+0.07%

2 Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs**

Prévoyance professionnelle obligatoire	2016	2015	Variation
Nombre d'assurés au 01.01	3'606	3'437	+4.92%
Entrées	872	932	-6.44%
Sorties	-598	-656	-8.84%
Total au 31.12	3'880	3'713	+4.50%

Prévoyance professionnelle facultative	2016	2015	Variation
Nombre d'assurés au 01.01	1'903	1'921	-0.94%
Entrées	82	86	-4.65%
Sorties	-63	-57	+10.53%
Ajustement rétroactif		-47	
Total au 31.12	1'922	1'903	+1.00%



Les assurés présents dans la Fondation mais sans prestation assurée ne font pas partie des assurés actifs. Ces assurés passifs se montent à 1'652 personnes au 31.12.2016.

Pour la prévoyance professionnelle facultative, les assurés passifs étaient intégrés à l'effectif comptabilisé au 31.12.2015. L'ajustement rétroactif effectué à cette date corrige cette situation.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Type de rente	2016	2015	Variation
Vieillesse			
Retraité	209	185	+12.97%
Enfants de retraités	6	1	+500.00%
Survivants			
Conjoint survivant	48	43	+11.63%
Orphelins	15	4	+275.00%
Invalidité			
Invalide	100	80	+25.00%
Enfants d'invalides	14	5	+180.00%
Total	392	318	+23.27%
Total des rentes dues annualisées (CHF)	4'043'344	3'259'668	+24.04%

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan "travailleurs agricoles"	Le plan "travailleurs agricoles" couvre les assurés des employeurs ayant choisi ce plan de prévoyance avec des prestations proches du minimum prévu par la LPP. Le financement de la prévoyance est paritaire, l'employeur prenant à sa charge le 50 % des cotisations.
Plans enveloppants	Plusieurs employeurs ont fait le choix d'un plan de prévoyance dépassant les exigences minimales de la LPP, il s'agit dans ce cas de plans enveloppants. Chaque employeur est au bénéfice d'un plan de prévoyance spécifique, qui dans tous les cas répond aux prescriptions légales minimales en la matière.



Prévoyance professionnelle facultative	<p>Les chefs d'exploitation et les membres de leur famille, assurés facultativement, peuvent souscrire au plan de prévoyance Agricole dans lequel l'assuré a la possibilité de choisir le niveau des prestations risque dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vieillesse : capital alimenté par une cotisation égale à 5%, 10% ou 20% du salaire assuré- Invalidité : rente égale à 5% ou 20 % du salaire assuré- Décès : capital en cas de décès égal à 25% ou 100% du salaire assuré <p>Un plan risque pur est également possible. Il est particulièrement adapté aux besoins des jeunes agriculteurs qui souhaitent amortir leurs dettes avant d'épargner en vue de la retraite.</p> <p>La libération des cotisations en cas d'invalidité peut être incluse indépendamment sur le capital en cas de décès et/ou sur la cotisation épargne.</p>
--	--

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'une affiliation à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié. Pour les assurés salariés, l'employeur prend à sa charge au moins le 50% des cotisations totales.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes n'ont pas été adaptées au renchérissement le 1er janvier 2016.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26 en vigueur depuis le 01.01.2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2016.

Titres	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.



Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques décès et invalidité sont partiellement assurés par le biais d'un contrat d'assurance combinant les couvertures Stop-Loss et Excess-of-Loss.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Néant

5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est choisi par le Conseil de Fondation, compte tenu de la situation financière de la fondation. Ce taux peut être supérieur au minimum LPP fixé par le Conseil Fédéral. Pour 2016 le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires de la manière suivante :

- assurés actifs, invalides ou en incapacité de travail présents dans la Fondation au 31.12.2016 : 1.25% (1.75% en 2015)
- assurés sortis de la Fondation avant le 31 décembre 2016 : 1.25 % jusqu'à la date de sortie

Actifs - Développement des avoirs-épargne	2016	2015
	CHF	CHF
Solde au 01.01	185'874'947.59	175'382'747.57
Bonifications épargne	10'120'457.92	13'545'245.26
Apports	14'805'065.12	11'887'125.35
Retraits	-13'930'029.83	-17'910'864.66
Intérêts	2'300'547.68	2'981'100.97
Bonus intérêts	-	-10'406.90
Solde au 31.12	199'170'988.48	185'874'947.59
dont minimum LPP	86'239'678.38	80'829'157.99



Invalides - Développement des avoirs-épargne	2016 CHF	2015 CHF
Solde au 01.01	4'132'124.17	3'563'705.04
Apports	414'945.88	567'721.92
Retraits	-340'717.90	-66'236.11
Intérêts	51'514.31	66'933.31
Solde au 31.12	4'257'866.46	4'132'124.16
dont minimum LPP	2'049'188.23	2'015'143.27

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	88'288'866.61	82'844'301.26
Taux d'intérêt minimal arrêté par le Conseil Fédéral	1.25%	1.75%

5.5 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Réserves mathématiques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Variation
Retraités	35'448'310.84	30'326'983.20	+16.89%
Survivants	5'895'153.47	5'499'090.75	+7.20%
Invalides	9'296'269.25	9'267'861.25	+0.31%
Total	50'639'733.56	45'093'935.20	+12.30%

5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Détail des provisions techniques constituées par la FRPP

Provision pour longévité	La provision pour longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables de période). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.
--------------------------	--



Provision pour cas en suspens	La provision pour cas en suspens (RBNS - Reported But Not Settled) correspond à l'estimation du coût des cas d'invalidité et de décès annoncés à la fondation, mais dont le montant de la provision technique n'a pas encore été déterminé. Le montant de la provision est déterminé par l'expert agréé.
Provision pour taux de conversion	<p>La provision pour taux de conversion est constituée pour financer les pertes techniques liées au différentiel entre le taux de conversion appliqué par la Fondation et le taux de conversion actuariellement neutre, lors de chaque départ en retraite avec service d'une rente.</p> <p>La détermination du montant de la provision à la fin de l'année considérée s'effectue à partir d'une évaluation des cas de retraite potentiels portant sur les dix années suivantes, en considérant une proportion de prestations versées sous forme de capital, sur la base des observations effectuées sur l'effectif de la Fondation.</p> <p>L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice.</p>
Provision pour réduction du taux technique	La provision pour réduction du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

Provisions techniques	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Variation
Provision pour longévité	1'519'192.00	1'127'348.00	+34.76%
Provision pour cas en suspens	1'190'000.00	677'500.00	+75.65%
Provision pour taux de conversion	7'790'000.00	5'060'000.00	+53.95%
Provision pour réduction du taux technique	6'260'000.00	-	-
Total	16'759'192.00	6'864'848.00	+144.13%

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier rapport d'expertise a été établi en janvier 2016, sur la base de l'exercice 2014 par l'ancien expert de notre Fondation, Monsieur Raymond Schmutz, de la société HPR SA, à Vevey

Les conclusions et recommandations de cette expertise sont les suivantes :

- La fondation offre au 31.12.2014 la garantie qu'elle peut remplir ses engagements
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales, sous réserves de diverses remarques et recommandations
- Selon la norme comptable RPC 26, l'entier de l'excédent technique a été attribué à la réserve de fluctuation de valeur, laquelle n'atteint pas au 31.12.2014 sa valeur cible.

Les recommandations évoquées ci-dessus ont été portées à la connaissance du Conseil de Fondation.



5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables actuarielles	LPP 2010 – tables périodiques
Taux technique	3.00%

Un taux technique de 2.75% au 1^{er} janvier 2016 est recommandé par la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP). La recommandation de la CSEP est de 2.25% dès le 1^{er} janvier 2017.

5.9 Modifications des bases et hypothèses techniques

La Fondation a abaissé son taux technique de 3.5% au 31.12.2015 à 3.0% dès le 01.01.2016.

Le taux technique est maintenu à 3.00% au 31.12.2016, toutefois une provision pour réduction du taux technique a été constituée à cette même date. Cette provision prend en compte une réduction du taux technique à 2.50%, les bases techniques demeurant LPP 2010 – tables périodiques.

5.10 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Actifs		
Total du bilan	292'605'255.13	274'992'171.85
./. Réserves contributions employeur	-2'434'427.82	-2'401'181.37
./. Engagements	-6'216'885.66	-6'905'321.14
./. Transitoires	-324'780.64	-393'343.47
Total	283'629'161.01	265'292'325.87
Passifs		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	199'170'988.26	185'874'947.58
Capitaux de prévoyance des rentiers	54'897'600.48	49'226'059.39
Provisions techniques	16'759'192.38	6'864'848.38
Total	270'827'781.12	241'965'855.35
Degré de couverture	104.73%	109.64%



6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placements

Situation au 31 décembre 2016 :

Banque dépositaire	Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
Gestionnaires de fortune	Banque Cantonale Vaudoise	Agréé FINMA
	Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Agréé FINMA
Commission de placement	Monsieur Claude Baehler	Président Prométerre
	Madame Lorella Pfirter	Vice-présidente Prométerre
	Monsieur Luc Thomas	Directeur Prométerre
	Monsieur Philippe Christen	Responsable financier de Prométerre
	Monsieur Marc-André Dutoit	Représentant des employés de la FRPP, sortant au 31.12.2016
	Monsieur Daniel Gay	Chef DAS Directeur SRPJ
	Monsieur Nils Gindrat	Directeur FRPP
	Monsieur Philippe Rossy	Directeur SOFIA
	Monsieur Patrick Torti	Directeur SAD
Règlement de placements	Entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016	

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

La fondation ne fait pas usage de l'extension des possibilités de placement prévue à l'art. 50, al. 4 OPP 2.



6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est déterminée selon la méthode forfaitaire, définie dans le règlement de placements de la FRPP.

Réserve de fluctuation de valeur – Détermination valeur cible	Valeur des placements au 31.12.2016 CHF	Taux de réserve	Montant cible de la réserve 31.12.2016 CHF
Obligations en CHF	72'759'784.50	5%	3'637'989.23
Obligations monnaies étrangères	38'609'531.00	20%	7'721'906.20
Actions suisses (y c. alternatifs et infrastructures)	72'399'613.10	20%	14'479'922.62
Actions monde	53'105'570.55	25%	13'276'392.64
Immobilier (y compris hypothèques)	32'034'128.08	10%	3'203'412.81
Liquidités	19'275'415.52	0%	-
Total	288'184'042.75		42'319'623.49
Taux moyen de la réserve de fluctuation de valeur			14.68%

Réserve de fluctuation de valeur - Etat	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Réserve fluctuation valeur disponible	12'801'379.89	23'326'470.52
Valeur cible de la réserve de fluctuation	42'319'623.49	38'340'809.33
Déficit de la réserve	29'518'243.60	15'014'338.81
Taux d'atteinte de la réserve de fluctuation	30.25%	60.84%

**6.4 Stratégie de placements et situation au 31.12.2016**

Catégories de placements selon OPP2	Allocation stratégique	Allocations tactiques		Situation au 31.12.2016	Limites OPP2
		Min	Max		
Limites de placements					
Liquidités	0%	0%	10%	6.689%	100%
Obligations en CHF	30%	25%	40%	25.248%	100%
Obligations en monnaies étrangères	10%	0%	15%	13.398%	30%
Actions suisses	20%	10%	30%	23.184%	50%
Actions étrangères	15%	10%	25%	18.428%	
Fonds immobiliers	10%	5%	15%	9.209%	30%
Titres hypothécaires suisses	10%	5%	15%	1.907%	50%
Alternatif	5%	0%	15%	1.939%	15%
Total	100.00%			100.00%	

Limites globales	Situation au 31.12.2016	Limites OPP2
Total monnaies étrangères	29.23%	30%
Total actions	41.61%	50%
Total obligations	38.64%	100%

6.5 Présentation des placements par catégorie

Placements par catégorie	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Liquidités		
Liquidités	19'275'415.52	27'581'564.19
Obligations		
Obligations en CHF	72'759'784.50	64'473'311.45
Obligations en monnaies étrangères	38'609'531.00	29'453'735.55
Immobilier et assimilé		
Fonds immobiliers	26'538'053.40	23'267'496.60
Titres hypothécaires	5'496'074.68	6'118'753.42
Actions		
Actions suisses	66'812'865.60	58'441'629.65
Actions étrangères	53'105'570.55	45'528'117.65
Placements alternatifs		
Placements alternatifs	5'586'747.50	16'087'081.95
Total des placements	288'184'042.75	270'951'690.46



6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La FRPP n'a aucun instrument financier dérivé en cours à la date de clôture de l'exercice.

6.7 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2016, la FRPP s'est engagée à investir dans des placements à capitaux ouverts à la hauteur d'un montant de CHF 8'788'523.15.

6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending

Conformément à l'art. 20 du règlement de placements en vigueur au 31.12.2016, le prêt de titres n'est pas autorisé.

6.9 Explications du résultat net des placements

Résultat net des placements 2016	Produits des placements CHF	Plus/Moins values CHF	Total CHF
Liquidités	47'651.94	-47'031.86	620.08
Titres à revenu fixe	1'517'101.70	-525'822.48	991'279.22
Actions	2'016'377.84	1'765'432.68	3'781'810.52
Fonds Alternatifs	-11'243.08	-408'231.35	-419'474.43
Biens immobiliers	399'356.92	511'754.75	911'111.67
Hypothèques *	240'432.05	-425'135.87	-184'703.82
Infrastructures	112'189.64	-86'167.30	26'022.34
Frais d'administration et intérêts non attribués	-45'402.13	0.00	-45'402.13
Total	4'276'464.88	784'798.57	5'061'263.45

*y compris perte de CHF 408'769.25 sur vente aux enchères du dossier Hägendorf / Hypotheka. La perte est couverte par une dissolution correspondante de la correction de valeur sur prêts Hypotheka

Résultat net des placements 2015	Produits des placements CHF	Plus/Moins values CHF	Total CHF
Liquidités	145'764.47	-149'650.88	-3'886.41
Titres à revenu fixe	1'185'866.78	-2'658'177.59	-1'472'310.81
Actions	1'903'974.25	592'298.90	2'496'273.15
Fonds Alternatifs	9'537.05	123'085.65	132'622.70
Biens immobiliers	412'968.25	755'018.33	1'167'986.58
Hypothèques	67'935.71	364'655.78	432'591.49
Infrastructures	36'910.08	471'144.15	508'054.23
Frais d'administration et intérêts non attribués	-47'810.42	0.00	-47'810.42
Total	3'715'146.17	-501'625.66	3'213'520.51

**6.10 Explications des frais de gestion de la fortune**

Frais de gestion des placements	2016	2016	2015	2015
	CHF	Rapport au total des placements transparents	CHF	Rapport au total des placements transparents
Frais sur comptes courants	9'581.72	0.0040%	8'400.55	0.0033%
Droits de garde des titres	35'307.95	0.0133%	-57'845.50	-0.0231%
Commission de performance (TER)	636'169.38	0.2389%	959'692.22	0.3826%
Frais de gestion des titres	512'606.96	0.1925%	466'179.02	0.1859%
Frais de courtage	32'092.14	0.0121%	19'236.70	0.0077%
Impôts et taxes	76'032.79	0.0286%	68'265.16	0.0272%
Total des frais de gestion	1'301'790.94	0.4889%	1'463'928.15	0.5837%
Total des placements transparents	266'267'813.10		250'801'778.51	
Total placements non-transparentes	21'916'229.65		20'149'911.95	
Total des placements	288'184'042.75		270'951'690.46	



6.11 Titres dont les frais ne sont pas transparents

Ci-dessous figure la liste de tous les fonds en obligations ou en actions, dont les frais ne sont pas transparents.

N° de valeur	Libellé	Type	Devise	Nombre de parts	Valeur marché au 31.12.2016 CHF	Rapport au total des placements
11704465	Swisscanto Eqty Fund I Europe ex CH Kl. N	Fds action Europe - BCV	CHF	29'122	3'351'074.00	1.163%
11704483	Swisscanto Eqty Fund I Pacific ex Japan Kl. N	Fds action Monde - BCV	CHF	4'798	526'676.45	0.183%
11704486	Swisscanto Eqty Fund I Canada Kl. N	Fds action Monde - BCV	CAD	3'181	305'696.30	0.106%
11704497	Swisscanto Eqty Fund I Emerging Kl. N	Fds action Monde - BCV	CHF	21'591	2'117'571.85	0.735%
11704480	Swisscanto Eqty Fund I Japan Kl. N	Fds action Monde - BCV	JPY	11'578	1'715'665.00	0.595%
14054931	Swisscanto IPF III Pension Eqty MSCI® USA Kl NV	Fds action Monde - BCV	USD	51'269	9'709'667.10	3.369%
30515147	VTB Fund SICAV 24 Global Unconstrained Bond Cap. AHI	Fds obligation ETR - VTB	EUR	2'319	248'451.95	0.086%
12312460	Realitim Sté Commandite Placement coll.	Fds Immobiliers HM - GI	CHF	240	2'945'314.00	1.022%
	Infracapital-Loan Europrivate	Infrastructures	GBP		411'081.00	0.143%
	Antin Infrastructures Partners	Infrastructures	EUR		585'032.00	0.203%
Total des placements non-transparentes					21'916'229.65	7.605%
Total des placements transparents					266'267'813.10	92.395%
Total des placements					288'184'042.75	100%

6.12 Placements chez l'employeur

Conformément à l'art. 13 du règlement de placements en vigueur au 31.12.2016, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

**6.13 Réserve de cotisations d'employeur**

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Réserve de cotisations d'employeur	2'434'427.82	2'401'181.33
Taux d'intérêt	0.00%	0.20%
Intérêts attribués	0	4'689.85

6.14 Exercice des droits de vote

En application de la législation en vigueur, la FRPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés anonymes au sens des art. 620 à 762 CO, dont les actions sont cotées à la bourse suisse, ou pour les actions détenues de manière indirecte, lorsqu'un droit de vote y est associé.

La FRPP a adhéré à la Fondation Ethos, qui lui fournit avant chaque assemblée générale des recommandations de vote, établies pour préserver les intérêts des assurés de la prévoyance professionnelle en général.

La FRPP applique systématiquement et sans restriction les recommandations de vote de la Fondation Ethos.

Le rapport 2016 sur l'exercice des droits de vote par la FRPP, établi le 15.03.2017 par la fondation Ethos, est à disposition des assurés, sur demande.

6.15 Rétrocessions

Tous les gérants de fortune ont confirmé par écrit avoir rétrocédé à la FRPP les éventuels avantages reçus.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**7.1 Compte d'exploitation**

Produits divers	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Intérêts sur cotisations	8'987.98	17'111.63
Commissions reçues	3'291.00	2'689.65
Produits extraordinaires	492.70	-
Total	12'771.68	19'801.28

**7.2 Bilan**

Actifs transitoires	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Hypotheka - intérêts courus à recevoir	573'844.85	554'644.88
Hypotheka - correction valeur sur intérêts courus	-573'844.85	-554'644.88
Fonds de garantie - subsides à recevoir	138'722.07	139'682.87
Liquidités en transit	-	22'512.15
Autres actifs transitoires	4'945.65	2'589.63
Total	143'667.72	164'784.65
Passifs transitoires	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Frais d'administration	122'033.40	231'222.70
Frais de gestion de fortune à payer	175'349.49	144'129.96
Frais de conseils actuariels	19'901.70	16'243.20
Autres passifs transitoires	7'496.05	1'747.61
Total	324'780.64	393'343.47
Engagements	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Primes encaissées d'avances	1'214'960.11	1'102'601.54
BOAS - montant reçu	800'000.00	-
Impôt à la source	23'600.25	22'348.65
Charges sociales	44'315.24	8'783.46
Total	2'082'875.60	1'133'733.65



8 Demandes de l'Autorité de surveillance

En date du 7 mars 2017, l'Autorité de surveillance a formulé plusieurs demandes relatives aux documents, comptes 2014 et 2015, règlement de placements et règlement des passifs de nature actuarielle. Une réponse pourra être adressée par la Direction de notre Fondation, en concertation avec l'expert agréé et l'organe de révision, à l'issue de la prochaine séance du Conseil de Fondation.

En date du 20 avril 2017, l'Autorité de surveillance a émis plusieurs remarques et demandes suite à la demande d'approbation du règlement de liquidation partielle qui lui a été soumis. En concertation avec l'expert agréé, une nouvelle version du règlement de liquidation partielle sera proposée au Conseil de Fondation, puis soumise à l'Autorité de surveillance pour approbation.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert

La FRPP n'est pas en situation de découvert.

9.2 Liquidation partielle

Néant.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir les engagements liés à la couverture du portefeuille au moyen des ventes de futurs, un acte de nantissement des titres limité à CHF 9'000'000.- a été signé en date du 5 novembre 2013 en faveur du Crédit Suisse.

Aucune opération nécessitant une garantie n'était en cours, tant au 31 décembre 2016 qu'au 31 décembre 2015.

9.4 Procédures juridiques en cours

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, de nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc...) ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la FRPP. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, les démarches sont organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance.

Il n'y a pas d'autre procédure juridique en cours au 31.12.2016.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun.